

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Consigne des emballages : l'AMF propose d'ouvrir le dialogue avec tous les acteurs de la filière

Après l'annonce du retour de la consigne, les acteurs, qui participent à la collecte et au recyclage des déchets d'emballage depuis plus de 25 ans, ont évalué, chacun de leur côté, les conséquences de sa mise en place et les moyens à mobiliser pour augmenter les performances de collecte et de recyclage des déchets d'emballage. Cette période préalable est maintenant terminée et l'AMF se félicite que les différents acteurs concernés souhaitent entamer un dialogue.

La collecte et le recyclage des déchets d'emballage relèvent d'un dispositif de responsabilité élargie des producteurs (REP). Il est donc normal que les entreprises qui mettent sur le marché des biens de grande consommation prennent leurs responsabilités comme elles l'ont fait hier par communiqué de presse.

Les instances de l'AMF se sont prononcées en faveur d'une étude sur l'adaptation des services publics de gestion des déchets à la mise en place de la consigne. L'AMF adhère à la volonté exprimée par les metteurs en marché de rendre encore plus efficace le recyclage des déchets d'emballage.

L'AMF a confiance dans la capacité des acteurs de la REP pour trouver eux-mêmes les modalités pratiques permettant de donner une nouvelle ampleur à l'économie circulaire dans le domaine des emballages. Il est toutefois temps de se parler.

L'AMF prend donc l'initiative d'inviter les metteurs en marché et les acteurs opérationnels à faire un tour d'horizon des interrogations et des attentes dans la perspective de la mise en œuvre d'un cadre de concertation défini par l'Etat.